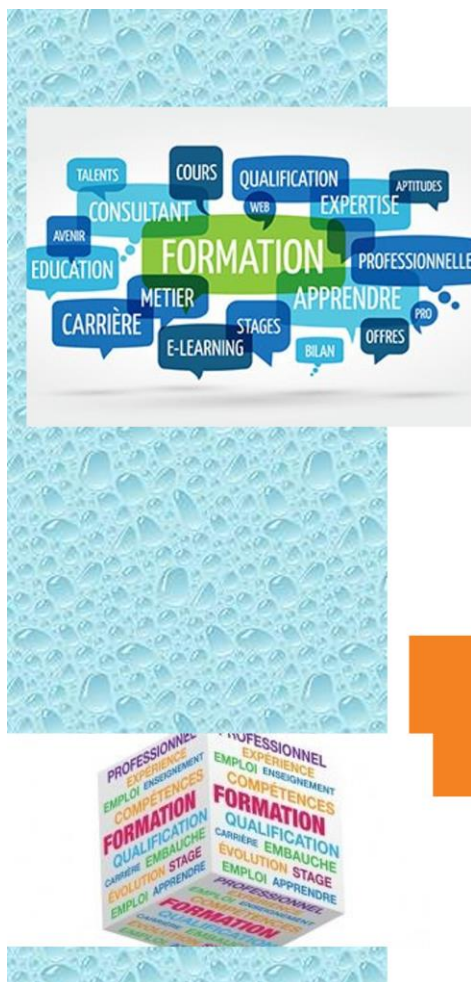




PROGRAMME REGIONAL DE COOPERATION ET DE MOBILITE EN FORMATION TECHNIQUE, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE DANS L'OCEAN INDIEN



Document synthèse pour Comité de OPL des 22 et 23 avril 2024

Finalités du programme PRCMTTP

Le programme « PCMTTP océan Indien », relatif à la coopération et à la mobilité liée à la formation professionnelle dans l'océan Indien, et les projets sectoriels et intersectoriels liés à ce programme, que souhaite piloter la Commission de l'océan Indien (COI) s'inscrit totalement dans le cadre des nouvelles missions de cette organisation intergouvernementale (voir décisions Conseil des Ministres).

La pandémie de Covid-19 a bouleversé le monde. La crise sanitaire a tendu les marchés, impacté les économies, perturbé le lien social et mis à mal les systèmes d'éducation et de formation. Les États membres de la COI n'ont pas échappé à ces vagues d'impacts socioéconomiques de la crise sanitaire.

L'Organisation internationale du Travail (OIT), en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la Banque mondiale, a mené une enquête entre le 5 avril et le 15 mai 2020 auprès de prestataires d'EFPT, de responsables politiques et de partenaires sociaux dans 126 pays. Plus de 1350 prestataires d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFPT) du monde entier ont été interrogés.

Il en ressort que les programmes de formation professionnelle et d'apprentissage ont subi de plein fouet les effets de la pandémie de COVID-19. « De nombreux pays et prestataires de formation n'étaient pas suffisamment préparés pour faire face aux contraintes imposées par la crise, même si certains se sont très vite tournés vers l'apprentissage à distance. Une majorité de personnes interrogées fait état de perturbations dans la formation, en particulier dans l'apprentissage en situation de travail, en raison de la fermeture d'entreprises, ainsi que de l'annulation d'examens d'évaluation et de certification des compétences », lit-on sur le site de l'OIT.

Or, la formation professionnelle constitue un levier de développement économique et social important.

Aussi, il apparaît pertinent que la COI porte dans la région océan Indien une action collective en faveur de la formation professionnelle pour :

- construire un bassin de compétences en phase avec les orientations économiques et stratégiques des cinq États membres de la COI ;
- renforcer l'employabilité des jeunes ;
- faciliter l'insertion et la réinsertion professionnelle ;
- faciliter la montée en compétences des professionnels de la formation dans des secteurs à forte valeur ajoutée et prioritaires dans les programmes de développement des États ;
- alimenter une dynamique vertueuse de mobilité en capitalisant sur les avantages comparatifs des pays d'une même zone pour la formation et l'emploi.

Méthodologie novatrice mise en place pour la réflexion du programme PRCMTTP

La réflexion et l’instruction du programme « PRCMFP océan Indien » s’est déroulée en plusieurs étapes dans le cadre d’une **démarche novatrice**.

- Fin 2021 : Remise du **rapport d’opportunité** pour un programme régional de coopération en formation professionnelle pour l’océan Indien (analyse mise en place à la suite de la demande de la COI et soutenue par l’AFD, sous la guidance d’Expertise France Cap Compétences).

La conclusion du rapport d’opportunité à la suite de cette étude sectorielle et thématique dit :

- « Le programme suscite l’engouement et l’intérêt spontané des acteurs. »
 - « Les efforts entrepris - ou en cours - dans le sens de la coopération, de l’échange de savoirs et des bonnes pratiques se trouveront soutenus, reconnus et valorisés. »
- 10 et 11 février 2022 : **Assises régionales** de la formation professionnelle et de la mobilité en formation professionnelle dans l’océan Indien (organisée en distanciel).

A la suite de ces Assises, il est déclaré :

 - « Le programme devrait viser les huit axes suivants :
 - La visibilité régionale sur l’emploi et la formation.
 - Renforcer l’attractivité des métiers en tension à fort potentiel de main d’œuvre.
 - La meilleure reconnaissance des qualifications visant à fluidifier les tensions sur l’emploi et à offrir aux jeunes des espaces élargis des espaces professionnelles.
 - La mutualisation des moyens et des ressources sur des métiers stratégiques et leur appréhension à un niveau régional.
 - Le partage de défis communs au niveau de l’enseignement supérieur, de l’innovation et de la recherche et leur vulgarisation.
 - L’inclusion de publics vulnérables.
 - L’égalité des femmes et des hommes en formation et dans l’emploi.
 - Le développement responsable. »
- Janvier / février 2023 : réflexion et rédaction d’un **projet de programme** à partir du rapport d’opportunité et des notes rédigées à l’issue des assises, avec l’appui de partenaires de la COI.
 - 2 mars 2023 : Validation du projet de programme par le Secrétariat général de la COI.
 - 10 mars 2023 : Présentation du projet de programme aux Officiers permanents de liaison.
 - 17 mai 2023 : Présentation du projet de programme lors du Conseil des Ministres de la COI.
- Avril à mi-juillet 2023 : Mission d’amorçage et de consultation dans chacun des cinq Etats membres avec une réunion de présentation, des audiences spécifiques et une réunion de restitution (financement FAPS AFD - Facilité d’amorçage, de préparation et de suivi de projet).
- Mi-juillet/août 2023 : réflexion et rédaction d’une version 2 du **projet de programme**
- Août 2023 /début mars 2024 : phase de nouvelles consultations, par rapport aux consultations, à la version 2 du projet de programme et aux plans stratégiques, ceci dans le cadre d’audiences spécifiques et d’ateliers :
 - 5 septembre 2023 : Atelier de réflexion avec les partenaires de la COI
 - 17 octobre 2023 : Séminaire interne COI
 - 5 au 7 mars 2024 : Atelier régional de validation technique (directeurs généraux des ministères liés à la formation technique, technologique et professionnelle) pour validation technique du programme et des projets sectoriels et intersectoriels.
- Mars / Avril 2024 : réflexion et rédaction **du programme** dans une dernière version avant présentation au Conseil des Ministres pour validation politique
- 17 mai 2024 : Conseil des Ministres de la COI

Les objectifs généraux et spécifiques du programme PRCMTTP

Des objectifs généraux ont été arrêtés après les consultations (audiences, ateliers, séminaires, ...), nombreuses et variées, individuelles et collectives.

L'objectif général du programme « PCMFTTP océan Indien » est qu'il soit « un programme systémique, régional, au service de la jeunesse des cinq Etats membres, pour améliorer quantitativement et qualitativement la formation technique, technologique et professionnelle, pour mieux répondre aux besoins économiques actuels et à venir, pour aller vers une meilleure employabilité des acteurs formés et certifiés, pour participer à la réduction de la pauvreté, des inégalités,, ».

Ce programme « PCMFTTP océan Indien » et les projets sectoriels et intersectoriels liés visent à apporter de la valeur ajoutée autour de **cinq axes principaux** :

- 1 - Accompagner le développement quantitatif et qualitatif des systèmes de formation technique, technologique et professionnelle, dans et avec chacun des Etats membres de la COI, pour chacun des secteurs déterminés (voir axe 2),
 - 1.1 - pour une employabilité accrue tout au long de la vie professionnelle, pour une facilitation de l'insertion et de la réinsertion professionnelle, pour des emplois décents,
 - 1.2 - pour une réponse en terme de bassin régional et national de formations, adaptée à tous les publics et plus particulièrement aux publics n'ayant pas acquis les compétences de base, aux publics isolés, en difficulté ou vulnérables, dans le respect de l'égalité femmes-hommes, ...
 - 1.3 - pour une réponse en termes de bassins de compétences
 - en phase avec les orientations économiques et stratégiques des Etats ;
 - adaptée aux besoins régionaux en termes d'emploi et de besoin de formation
 - adaptée aux nouveaux défis économiques, sociaux, environnementaux, climatiques, citoyens responsables, ...
 - 1.4 - pour une meilleure reconnaissance des qualifications, des certifications, des diplômes dans et hors de la zone (élargissement des espaces d'opportunités professionnelles).
- 2 - Faciliter la montée en compétences des professionnels de la formation dans des secteurs à forte valeur ajoutée et prioritaires dans les programmes de développement des Etats membres de la COI, comme :
 - ❖ les métiers de la santé et de l'aide à la personne
 - ❖ les métiers de l'économie bleue
 - ❖ les métiers de la sécurité alimentaire (agriculture, agroalimentaire, aquaculture, ...)
 - ❖ les métiers du tourisme, hôtellerie et restauration (THR)
 - ❖ les métiers de l'énergie (la sécurité énergétique et durable)
 - ❖ les métiers du bâtiment et des travaux publics
 - ❖ les métiers du numérique
 - ❖ les métiers de l'environnement

3 - Faciliter la montée en connaissances et en compétences des professionnels de la formation sur des problématiques stratégiques et structurelles, comme :

- a) la réflexion et la mise en œuvre d'une politique publique liée à la formation technique, technologique et professionnelle ;
- b) l'installation d'observatoires sectoriels de l'emploi et de la formation technique, technologique et professionnelle, initiale et continue ;
- c) le pilotage d'un plan stratégique de la formation technique, technologique et professionnelle ;
- d) la construction de cartes nationales des formations scolaires en phase avec les besoins en terme d'emploi pour l'insertion et la réinsertion, dans une dynamique régionale ;
- e) la construction d'une carte régionale des formations supérieures pour assurer les continuums ;
- f) la synergie entre le monde de la politique et ceux de l'économie, de la formation professionnelle, des ONG et des associations ;
- g) La mise en œuvre d'une politique régionale (COI) de formation des cadres de la formation technique, technologique et professionnelle ;
- h) la valorisation de la voie technique, technologique et professionnelle, les stratégies d'information ;
- i) la validation d'un cadre régional océan Indien des certifications ;
- j) le pilotage et la gouvernance d'une structure de formation ;
- k) la formation continue, la formation tout au long de la vie ;

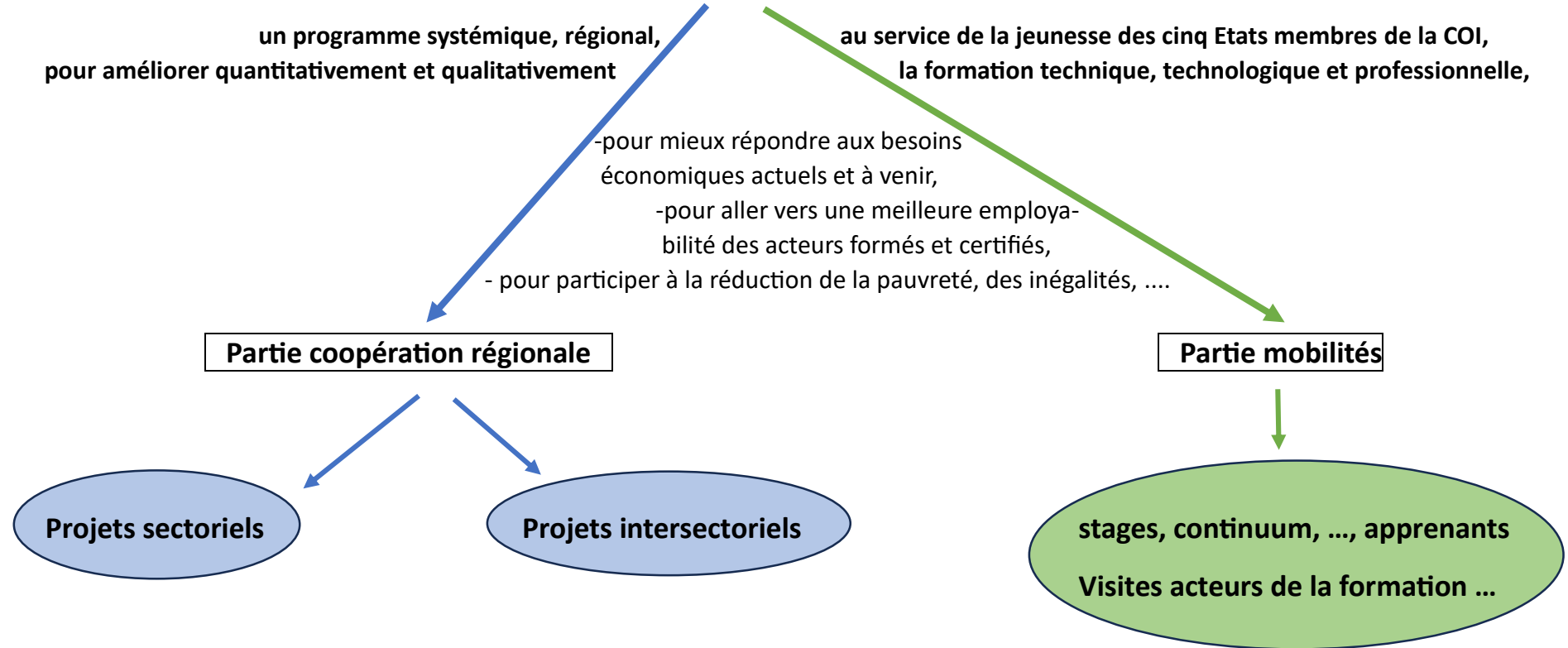
4 - Faciliter la montée en connaissances et en compétences des professionnels de la formation sur des problématiques pédagogiques, comme :

- a) le pilotage et la gouvernance d'une structure de recherche pédagogique et de formation de acteurs enseignants, formateurs, conseillers pédagogiques, inspecteurs, ... ;
- b) les modèles pédagogiques dans le cadre de la formation technique, technologique et professionnelle ;
- c) l'apprentissage sur le lieu de travail (stages, alternance, formation informelle, ...) ;
- d) l'évaluation des compétences techniques, technologiques et professionnelles ;
- e) les langues vivantes, les langues d'enseignement, les langues d'évaluation ;
- f) le numérique éducatif (@learning, mixte) et le numérique dans les métiers ;
- g) les outils pédagogiques d'aide aux enseignants ;
- h) les dispositifs d'orientation vers la voie technique, technologique et professionnelle ;
- i) la formation et l'accompagnement à l'entrepreneuriat et à l'artisanat ;
- j) la construction des attitudes personnelles, professionnelles, citoyennes, ... dans la formation technique, technologique et professionnelle ;
- k) le bien-être dans les structures de formation professionnelle ;

5 - Installer une véritable politique régionale inclusive (réduction des inégalités), dans la formation technique, technologique et professionnelle, pour lutter contre les discriminations:

- a) pour les jeunes jamais scolarisés ou sortis très tôt (ou trop tôt) du système éducatif primaire;
- b) pour les filles et les femmes, au service du renforcement de l'égalité professionnelle, au service d'un développement d'opportunités économiques décentes et formelles pour les femmes;
- c) pour les publics, jeunes et adultes, isolés, en difficulté, vulnérables, éloignés de l'emploi, ... ;
- d) pour les publics en situation de handicap ou à besoins particuliers ;
- e) pour les jeunes inscrits au secondaire mais n'ayant pas acquis les compétences de base et la formation technique, technologique et professionnelle ;

Programme PRCMTTP



Volonté de la COI de pérenniser ce programme dans un temps long

de façon à accompagner **dans la durée** le développement quantitatif et qualitatif des systèmes de formation technique, technologique et professionnelle dans et avec chacun des Etats membres, pour chacun des secteurs déterminés,

- 1.1 - pour une employabilité accrue tout au long de la vie professionnelle, pour une facilitation de l'insertion et de la réinsertion professionnelle, pour des emplois décents,
- 1.2 - pour une réponse en terme de bassin régional et national de formations, adaptée à tous les publics et plus particulièrement aux publics n'ayant pas acquis les compétences de base, aux publics isolés, en difficulté ou vulnérables, dans le respect de l'égalité femmes-hommes, ...
- 1.3 - pour une réponse en termes de bassins de compétences
 - en phase avec les orientations économiques et stratégiques des Etats ;
 - adaptée aux besoins régionaux en termes d'emploi et de besoin de formation
 - adaptée aux nouveaux défis économiques, sociaux, environnementaux, climatiques, citoyens responsables, ...
- 1.4 - pour une meilleure reconnaissance des qualifications, des certifications, des diplômes dans et hors de la zone (élargissement des espaces d'opportunités professionnelles).

« X » projets sectoriels mis en place progressivement

Faciliter la montée en compétences des professionnels de la formation
dans des secteurs à forte valeur ajoutée et prioritaires,
dans les programmes de développement des Etats membres de la COI

Secteurs Professionnels

- ❖ les métiers de la santé et de l'aide à la personne
- ❖ les métiers de la mer (économie bleue, sécurité alimentaire)
- ❖ les métiers de la sécurité alimentaire
(agriculture, agroalimentaire, aquaculture, ...)
- ❖ les métiers du tourisme, hôtellerie et restauration (THR)
- ❖ les métiers de l'énergie (la sécurité énergétique et durable)
- ❖ les métiers du bâtiment et des travaux publics
- ❖ les métiers du numérique
- ❖ les métiers de l'environnement

Pilotage

COPIL sectoriel
sous l'autorité du
comité régional politique
pour le programme

Evaluation

- Objectifs précis
- Actions spécifiques
- Structures ciblées
- Indicateurs d'impact
(acteurs, structures)

Outils

- ✚ expertise COI (interne, externe)
- ✚ unité de gestion/animation/formation
/expertise/mobilité
- ✚ plateforme numérique programme COI

Activités prioritaires : formation entre pairs

- 1 Installation de Campus régionaux d'excellence, des métiers et des qualifications
- 2 Ateliers réflexifs (en présentiel, en b-learning ou entièrement à distance), visites d'étude, projets de recherche, ... ;
- 3 Mutualisation, partage, ..., des expériences, des outils, des moyens, ... ();
- 4 Collaboration, partage, solidarité, ..., au niveau de la zone COI, par la mise en place de réseaux de structures de formation, de réseaux d'acteurs de la formation ;
- 5 Production d'outils numériques ;
- 6 Réflexion, organisation de projets communs, de défis, d'événements, ..., dans la zone océan Indien, pour tous les niveaux de formation professionnelle ;

« X » projets intersectoriels mis en place progressivement

Faciliter la montée en connaissances et en compétences des professionnels de la formation
sur des problématiques stratégiques et structurelles, pédagogiques, comme :

Exemples de thématiques (voir page 5 axes 3 et 4)

- ❖ le pilotage et la gouvernance d'une structure de formation
- ❖ les modèles pédagogiques dans le cadre de la formation EFTP
- ❖ l'apprentissage sur le lieu de travail (stages, alternance, formation informelle, ...);
- ❖ l'évaluation des compétences techniques, technologiques et professionnelles;
- ❖ la certification « vers un cadre régional »
- ❖ les langues vivantes, les langues d'enseignement, les langues d'évaluation;
- ❖ le numérique éducatif (@learning, mixte) et le numérique dans les métiers;
- ❖ les outils pédagogiques d'aide aux enseignants;
- ❖ les dispositifs d'orientation vers la voie technique, technologique et professionnelle ; sectoriels
- ❖ la formation et l'accompagnement à l'entrepreneuriat et à l'artisanat;
- ❖ la construction des attitudes personnelles, professionnelles, citoyennes, ... dans l'EFTP;
- ❖ le bien-être dans les structures de formation professionnelle;
- ❖ La formation professionnelle dans une approche environnementale, climatique, ...;
- ❖ ...

Pilotage

comité régional politique
pour le programme

Evaluation

Indicateurs d'impact
- pays
- structures
- projets

Même si le programme doit concerner tous les publics jeunes et adultes,
installer une véritable politique régionale inclusive (réduction des inégalités), dans la formation
technique, technologique et professionnelle, pour lutter contre les discriminations:

- ❖ pour les jeunes jamais scolarisés ou sortis très tôt (ou trop tôt) du système éducatif primaire;
- ❖ pour les filles et les femmes, au service du renforcement de l'égalité professionnelle, au service d'un développement d'opportunités économiques décentes et formelles pour les femmes;
- ❖ pour les publics, jeunes et adultes, isolés, en difficulté, vulnérables, éloignés de l'emploi, ...;
- ❖ pour les publics en situation de handicap ou à besoins particuliers;
- ❖ pour les jeunes inscrits au secondaire mais n'ayant pas acquis les compétences de base et la formation technique, technologique et professionnelle;

Activités prioritaires :

- Objets de réflexion obligatoires et prioritaires dans chacun des projets sectoriels
- Séminaires, conférences, colloques, visites d'étude, projets de recherche, ...,
- Partage, valorisation, ..., d'expériences
- Production d'actes

Outils

- expertise COI (interne, externe)
- unité de gestion/animation/formation
/expertise/mobilité
- plateforme numérique programme COI

Partie « mobilités »

Installer une politique vertueuse de mobilités physiques et virtuelles (dans la zone COI),
en capitalisant sur les avantages comparatifs des pays pour la formation et l'emploi
(sur le modèle du programme Léonardo Da Vinci)

« Le programme Leonardo da Vinci propose plusieurs types de projets dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels :
1) Mobilité pour une expérience d'apprentissage ou de formation
2) Partenariats (organisations impliquées dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels, secteur des entreprises).
3) Projets multilatéraux (organisations de différents pays qui collaborent pour mettre au point des pratiques de travail dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels - projets de «développement de l'innovation», projets de «transfert de l'innovation», réseaux thématiques, ... »

Exemples de mobilités

- ❖ Stages de formation professionnelle (apprenants)
- ❖ Poursuite d'étude (continuum) (étudiants)
- ❖ Visites d'étude (acteurs de la formation)
- ❖ Bourses d'étude recherche

Pilotage

comité régional politique
pour le programme

Evaluation

- Indicateurs d'impact
 - pays
 - structure
 - pédagogique
- Rapports de fin de mobilité

Un « fond océan Indien mobilités » dédié

Outils

- ✚ expertise COI (interne, externe)
- ✚ unité de gestion/animation/formation /expertise/mobilité
- ✚ plateforme numérique programme COI

Bénéficiaires du programme et des projets

- Les responsables institutionnels (services centraux et déconcentrés), pour travailler notamment
 - sur les politiques publiques de la formation professionnelle,
 - sur le pilotage de ces politiques,
 - sur les textes référents (curricula, référentiels métiers, référentiels compétences, programmes, ...) ;
- les personnels d'encadrement de structures de formation scolaires et universitaires (par rapport au pilotage et à la gouvernance, au management, à la conduite du changement,) ;
- les enseignants et les formateurs (par rapport à la didactique et à la pédagogie, à la gestion de groupe, au numérique éducatif,) ;
- les chercheurs en éducation de la zone océan Indien
- Les responsables et les acteurs des centres de recherche et de formation pédagogique
- les responsables des secteurs économiques,
- les responsables sociaux, ONG, associatifs, ;

**et bien entendu les apprenants,
publics qui doivent rester la cible prioritaire de ce programme,
notamment les plus vulnérables.**

Simulation de mise en œuvre opérationnelle

Préalable : ce programme régional doit être pensé sur une **durée longue pour être efficace, pour atteindre les objectifs ambitieux fixés, pour avoir un réel impact.**

✓ une première phase d'expérimentation de premières actions (dès la réception des fonds de démarrage, deuxième semestre 2024 souhaitable)

- appropriation du programme par les acteurs des cinq Etats membres.
- mise en place de premières activités (notamment des Campus régionaux des métiers et des qualifications pour trois secteurs professionnels).
- Installation de l'unité de gestion/animation/formation/expertise/mobilité (recrutements)
- Création de la plateforme numérique spécifique au programme

BUDGET de DEMARRAGE
- FONDS AFD
- FONDS UE

✓ une phase d'installation du programme de 24 mois (janvier 2025 à décembre 2027)

montée en activité progressive et durable du programme par une mise en œuvre de plans d'action sectoriels et intersectoriels (PTAB AFD, PTAB UE)

- Poursuite des travaux des trois premiers Campus régionaux des métiers et des qualifications
- Mise en place de nouveaux Campus régionaux des métiers et des qualifications pour trois secteurs professionnels
- Organisations d'événements, d'actions, ..., dans le cadre des projets intersectoriels
- Professionnalisation de l'unité de gestion/animation/formation/expertise/mobilité (recrutements)
- Animation de la plateforme numérique spécifique au programme

✓ une phase de pérennisation du programme à partir de janvier 2028.

MECCANISME PERENNE
FONDS EFTP ET MOBILITES ?

